

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Budget annexe PERILS -
renouvellement ligne de
trésorerie**

- N°2 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet 2023 à dix-huit heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mardi 4 juillet 2023 s'est réuni salle DOSGILBERT de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU et
Bernard DUNIAT, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avait donné procuration :

Betul SIMSEK à Hélène BOUDON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON,
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Francis ROUX à Farida LAID,

Etaient absents ou excusés :

Thierry BARTHELEMY, Lisa ASAR et Yoann BENTEJAC.

Secrétaire de séance :

Catherine PAPUT

BUDGET ANNEXE PERILS - RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Considérant** que la Ville de La Ville de Thiers doit faire face à des décalages de trésorerie importants et souhaite renouveler sa ligne de Trésorerie sur son budget annexe « Périls » qui supporte les travaux exécutés d'office par la commune aux frais du propriétaire sur des bâtiments présentant un péril grave et imminent ;
- **Considérant** que pour faire face à ces décalages de trésorerie, elle a ainsi souscrit une ligne de trésorerie de 2 millions d'euros auprès du Crédit agricole qui arrive à échéance le 11 juillet 2023 et qu'il convient de renouveler ;
- **Considérant** qu'après consultations de plusieurs établissements bancaires, seul le Crédit Agricole a formulé une offre aux conditions suivantes :

Montant : 2 000 000,00 €

Durée : 12 mois

Taux de référence : ESTER

(Valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation flooré à zéro)

Marge : 0,400%

Au taux actuel de : 3,540% marge comprise (pour information ESTER : 3.145%) Si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro. Le taux d'intérêt plancher est égal à 0.4 %

Tirage / Remboursement : Possibilité de tirage ou de remboursement par mail : collectivites.publiques@ca-centrefrance.fr, du lundi au vendredi inclus – joindre la demande signée, tamponnée

Montant minimum des tirages: Aucun

Demande de fonds J (jours ouvrés) avant 12h00

Remise des fonds J + 2 (jours ouvrés)

Mode de versement Virement adressé à votre Trésorerie

Mode de calcul des intérêts Nombre de jours exact / 365

Paiement des intérêts Trimestriel à terme échu

Mode de règlement des intérêts et du capital Prélèvement auprès de votre Trésorerie

Commission d'engagement 0,10% du montant choisi

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 2 millions d'euros auprès du Crédit agricole au taux de ESTER + 0.40 % selon les conditions sus-décrites ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

La secrétaire de séance



Catherine PAPUT

Le Maire,



Stéphane RODIER